

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22.03.2024
Convocations du 11 mars 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mars à 19h15 heures, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 11 mars 2024, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mr CHATRON Jean-Pierre

Étaient présents : Ms Mmes AVELINE Isabelle – BATUT Patrick – BREN Aurélie – CARPENTIER Eric - CHATRON Jean-Pierre – DUBOIS Corinne – DURIS Marie-Laure – FONTAINE Romain – FOUCHER Steven – KELLER Alain – LENOBLE Fabien – MEYER Quentin

Pouvoirs :

Mme HOORNAERT donne pouvoir à Mme DUBOIS Corinne

Mme ELIZABETH MARIE FRANCOISE Cynthia donne pouvoir à Mme AVELINE Isabelle

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 15 et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance précédente du 24.11.2024 est adopté à la majorité.
Mme DURIS Marie-Laure a été désignée secrétaire de séance.

M. le Président de séance donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Désignation d'un secrétaire de séance
- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ❖ Approbation du compte de gestion 2023
- ❖ Approbation du compte administratif 2023 en concordance avec le compte de gestion 2023
- ❖ Affectation du résultat 2023
- ❖ Changement du portail du cimetière
- ❖ Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 :

DÉLIBÉRATION N°01/2024 :

Jean-Pierre CHATRON : Présentation

Le compte de gestion est la réédition des comptes de la Commune par le Trésorier.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à	- 643 238.51 €
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à	+ 807 836.32 €
Et le résultat de clôture de 2022 :	+ 424 497.70 €
Soit pour le fonctionnement un résultat de clôture de	+ 589 095.51 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à	- 950 197.59 €
Les recettes à	+ 732 485.56 €
Et le résultat reporté de 2022 :	+ 199 698.14 €
Soit pour l'investissement un résultat de clôture de	- 18 013.89 €

Décision prise :

↳ L'Assemblée, à la majorité : Vote : 9 pour, 4 contre, 1 abstention :
- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du percepteur.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EN CONCORDANCE AVEC LE COMPTE DE GESTION 2023 – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 :

Monsieur le Maire demande de nommer un Président.

Mme Corinne DUBOIS se présente et est nommée présidente à la majorité.

Mme AVELINE demande les factures détaillées de certains articles, à savoir :

Article	Libellé	Crédit ouvert	Réalisations
60622	Carburants	3000	2832.84
60632	Fournitures de petit équipement	3200	6488.35
625	Déplacements, missions et réceptions	6000	11 113.56
626	Frais postaux et frais de télécommunications	7000	5396.77
65311	Indemnités de fonction	38000	27070.91
65748	Autres personnes de droit privé	4100	4100.00

Décision prise :

↳ L'approbation du compte administratif 2023 et l'affectation du résultat sont reportés au prochain conseil municipal.

CHANGEMENT DU PORTAIL DU CIMETIERE :

Le conseil municipal demande des devis plus récents.

Décision prise :

↳ Ce point sera reporté au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

Pétition : la circulation routière dans notre village. Ce point sera abordé lors d'une réunion du conseil municipal.

Déjections canines : il y a de gros problème de déjections canines à la Haute Borne, il est demandé d'installer un distributeur à sac et également au niveau du terrain de tennis.

Coupe de bois : Monsieur BATUT demande lors de coupe de bois sur les terrains qui appartiennent à la commune, que les administrés puissent récupérer le bois sous forme de tirage au sort.

Léo Lagrange : Il est demandé que Mr le Maire puisse intervenir au niveau de Léo Lagrange pour le problème des enfants qui sont inscrits « à la dernière minute » puissent être accueillis. A noter que lors de l'installation au mois de janvier. La directrice avait précisé qu'elle accueillerait les enfants non inscrits dans les délais impartis. Il est demandé de refaire une clef pour la boîte aux lettres du périscolaire au niveau du parvis de l'école.

Site internet :

M BATUT souligne le fait que son nom n'apparaît pas sur le site internet de la commune. Cette erreur d'écriture a été rectifiée en novembre 2023.

Brevet : Mme BREN demande la possibilité de donner des brevets pour valoriser les enfants lors de l'obtention du brevet, bac et autres. Ce projet sera donc en étude.

Eglise : M MEYER informe qu'il y a beaucoup d'humidité à l'Eglise et demande qu'une somme soit prévue au budget.

Commission fêtes et cérémonies : prévoir une réunion en avril.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20H03

Procès-verbal adopté le _____ **par le Conseil Municipal.**
Affiché et publié sur le site internet le _____

La secrétaire de séance,
Marie-Laure DURIS



Le Maire,
Jean-Pierre CHATRON

